

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCAATION : 1 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 1 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	23
Votants :	29

L’an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, s’est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoint, Mme CHERGUI, M. DUBOIS Mme CHARLOT, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme. DUBOIS, M. FARIGOULE, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme BATHILY	(procuration à Mme ABLOUH)
Mme CHATELAIN	(procuration à M. LONGEAULT)
M. MARCIN	(procuration à M. GAILLARD)
M. FOURE	(procuration à M. DUBOIS)
Mme KHARJA	(procuration à M. ODIRA)
Mme SIRAS	(procuration à M. FARIGOULE)

Absents excusés :

Mme BIGLIONE, M. ALIM, M. CAMARA, Mme. LARABI.

MODIFICATIONS DE LA CONVENTION REGISSANT LES MODALITES D’UTILISATION DES STADES, GYMNASES ET PLATEAUX SPORTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient d’adopter une convention d’utilisation des stades, gymnases et plateaux sportifs,

CONSIDERANT le projet de convention joint,

ENTENDU l’exposé de Madame Kitty CHARLOT, Conseillère municipale déléguée aux Sports

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à modifier la convention régissant les modalités d’utilisation des stades, gymnases et plateaux sportifs

Chanteloup-les-Vignes, le quatorze décembre deux mille vingt-deux.

Le Maire



Catherine ARENOU

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20221214-2022DEL115-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022